

# Séance plénière

## BUDGET PRIMITIF 2019

14-15 mars 2019

---



### VŒU RELATIF A L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE ZONAGE ET D'AIDE A L'INSTALLATION DE L'AUTORITE REGIONALE DE SANTE A L'ENSEMBLE DES PROFESSIONS MEDICALES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Agence Régionale de Santé a mis en œuvre un nouveau zonage destiné à contribuer à l'installation de médecins en région Pays de la Loire. **Il permet d'accentuer les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins dans notre région.**

Il s'agit de l'aboutissement d'un important processus de concertation afin de répondre à la réalité des territoires et d'inciter davantage de médecins à s'installer dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

**Cette carte** identifie deux catégories qui se distinguent par l'importance des difficultés d'accès aux soins et par les moyens mis en œuvre pour remédier aux problèmes de démographie médicale. D'une part, les "zones d'intervention prioritaire" qui représentent les territoires les plus durement confrontés au manque de médecins et où les aides incitatives financières sont les plus importantes. D'autre part, les "zones d'action complémentaire", moins impactées par le manque de médecins, mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore

**Ce classement détermine les** territoires où les médecins sont les plus attendus et dans lesquels ils pourront bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre de leur projet d'installation, en particulier au travers d'aides financières graduées.

Il s'agit d'une démarche à la fois proactive et salubre. Cependant, celle-ci n'a pas encore été étendue à l'ensemble des spécialités et des professions médicales, qui contribuent pourtant à compléter l'offre de soins dans l'ensemble des territoires.

Ainsi, par exemple, les chirurgiens-dentistes ne peuvent-ils pas encore bénéficier de ce dispositif incitatif, ce qui contribue à leur concentration dans les centres urbains, contraignant de nombreux sarthois à devoir se déplacer sur des distances parfois conséquentes pour les consulter.

Aussi, le Conseil départemental demande-t-il à l'Agence Régionale de Santé d'étendre le déploiement de cette initiative à l'ensemble des professions médicales afin de renforcer les équipes soignantes de proximité sur la totalité des territoires.